



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- la caisse des Allocations familiales du Rhône représentée par sa Directrice, Véronique HENRI-BOUGREAU, dûment autorisée à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et :

- la commune de Vaulx-en-Velin, représentée par sa Maire Hélène GEOFFROY dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipale le 18 décembre 2019 ;

ci-après dénommé « la commune de Vaulx-en-Velin » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire :	Préambule.....	3
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale de services aux familles..	6
Article 2 :	Les champs d'intervention de la Caf.....	6
Article 3 :	Les champs d'intervention de la commune de Vaulx-en-Velin.....	8
Article 4 :	Les champs d'intervention à privilégier au regard des besoins.....	8
Article 5 :	Engagements des partenaires.....	9
Article 6 :	Modalités de collaboration.....	10
Article 7 :	Echanges de données.....	11
Article 8 :	Communication.....	11
Article 9 :	Evaluation.....	11
Article 10 :	Durée de la convention.....	12
Article 11 :	Exécution formelle de la convention.....	12
Article 12 :	Confidentialité.....	12
Annexe 1 :	Diagnostic Territorial.....	

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Vaulx-en-Velin en date du 19 décembre 2019 ;

Article préliminaire : Préambule

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Rhône assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

Le plan d'accessibilité aux services de la Caf du Rhône porte notamment sur la personnalisation des contacts, la performance technologique, la complémentarité avec les partenaires des Caf, la qualité du service et de la réponse apportée, l'analyse des comportements des usagers et de leurs attentes, et la mise en place de dispositifs d'écoute client.

Avec la volonté de prendre en compte l'ensemble de ses interventions sur le territoire et d'établir un projet en commun autour d'un diagnostic, des enjeux et des objectifs partagés, la CAF a encouragé la commune de Vaulx-en-Velin à s'engager dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle ne constitue pas un dispositif financier mais un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire. Elle fixe les priorités sur une période de cinq ans. La Convention Territoriale Globale oriente les moyens mobilisés dans les différentes conventions de financement.

Afin d'établir le projet partagé pour cette Convention Territoriale Globale, de susciter l'engagement des services de la CAF, de la commune mais aussi des acteurs institutionnels et associatifs, la Municipalité et la CAF ont décidé d'un commun accord de se faire accompagner par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO).

La Convention Territoriale Globale porte sur l'ensemble des champs prioritaires de la CAF : la petite enfance – l'enfance - la jeunesse – la parentalité - l'animation de la vie sociale – l'accompagnement social – l'accès aux droits et aux services - le logement. La ville étant dotée d'un service handicap, cette thématique est transversale à tous les champs.

Afin de réaliser un diagnostic partagé de l'organisation des services existant sur la ville et sur un diagnostic qualitatif des besoins émergents, la démarche s'est appuyée sur l'organisation d'un **groupe d'appui** composé :

- Pour la ville des directions : Petite enfance, Education, Jeunesse, Vie associative, Sports et jeunesse, Solidarités et CCAS, Grand projet de ville
- Et composé pour la CAF de la Conseillère technique du territoire, des Responsables Action sociale, Travailleurs sociaux du territoire, Animation de la vie sociale.

L'objet de ce **groupe d'appui** est d'être le garant d'une démarche partagée de co construction autour des enjeux de la ville et de l'institution CAF. Il a aussi permis d'impulser une dynamique transversale indispensable pour une projection, une mise en œuvre concrète et opérationnelle de la Convention Territoriale Globale.

La première étape a été de partager un diagnostic de l'existant en termes de services, d'actions, de structures, de financements et dispositifs sur la ville. Ces éléments ont ensuite été partagés avec les acteurs, partenaires institutionnels et associatifs couvrant l'ensemble des thématiques, ils en sont les parties prenantes.

Dans cette démarche inclusive, 3 rencontres ont été initiées regroupant 67 participants. Ces rencontres ont permis de partager, d'enrichir le diagnostic et de projeter des intentions et enjeux pour chacune des thématiques s'appuyant sur un outil de démarche appréciative.

Un travail similaire a été initié avec Mme la Maire et un groupe d'élus afin de croiser les intentions et les enjeux politiques pour un projet de cohésion territoriale.

La dernière étape avant le conventionnement a été initiée avec le **groupe d'appui** sur le croisement des matériaux récoltés et la projection des axes stratégiques et les changements durables souhaités pour la ville. La planification opérationnelle et la désignation des pilotes seront précisées sur le premier trimestre 2020. Le groupe d'appui sera le garant de cette dernière phase.

L'analyse conduite par la Caf et la commune visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle départementale, fait apparaître les caractéristiques territoriales présentées dans l'annexe 1.

La Ville de Vaulx-en-Velin est une commune au dynamisme démographique important depuis une dizaine d'années notamment grâce à une forte natalité. La population y est fortement jeune : les 0-29 ans représentent 48 % de la population totale et les moins de 15 ans représentent 27% contre 18% pour la Métropole.

Les familles avec enfant(s) sont également très présentes, elles représentent 53,2% de la population.

Le territoire possède des indicateurs de précarité relativement importants à prendre en compte.

La ville a développé depuis de nombreuses années une politique éducative qui s'articule autour de différents dispositifs (Programme de Réussite Educative, Contrat Enfance Jeunesse, Contrat de Ville, Contrat Educatif Local, Ville Vie Vacances, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, etc). Avec la Cité Educative en cours de validation et le Contrat Local de Santé signé à l'été 2019, l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale constitue un atout majeur pour développer des structures et projets qui s'inscrivent dans une stratégie socio-éducative territoriale ambitieuse, en particulier pour la jeunesse et le soutien à la parentalité.

Sur le territoire, la Caf intervient à plusieurs niveaux :

- Par le versement de prestations légales aux allocataires : environ 7,8 millions d'euros versés pour le mois de décembre 2018 à près de 13 000 allocataires, 74 % de la population est ainsi couverte par une prestation de la Caf en 2018, taux supérieur à la moyenne métropolitaine (+ 17 points).
- Par le versement d'aides au fonctionnement à des équipements de services aux familles (crèches, centre de loisirs, centre social, etc) : environ 5,5 millions d'euros versés à environ 80 équipements. Et par le versement d'aides à l'investissement : 1,4 millions d'euros versés entre et 2014 et 2018.
- Par l'octroi d'aides financières individuelles et par l'accompagnement social proposé aux allocataires : 123 000 euros versés en 2018 qui concernent principalement des frais liés à l'équipement du logement (76 % des aides versées à Vaulx-en-Velin pour 57 % sur le territoire du Rhône), près de 426 familles suivies chaque année par un travailleur social de la Caf.

Les données allocataires témoignent d'un territoire dont les indicateurs de précarité financière sont élevés, mais, le diagnostic, annexé à la présente convention, met en évidence certains atouts comme un territoire avec un fort dynamisme naturel et attractif, une bonne accessibilité routière, une offre Animation de la Vie Sociale conséquente et un panier de services Parentalité développé.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes qui demeurent l'unique échelon à disposer de la clause de compétence générale lui permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf du Rhône et la commune de Vaulx-en-Velin souhaitent passer une convention territoriale globale (CTG) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf du Rhône et la commune de Vaulx-en-Velin.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (services municipaux, associations, Métropole, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la commune de Vaulx-en-Val concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
 - o Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à un assistant maternel (complément de mode de garde) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leurs enfants,
 - o Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais d'assistants maternels ; aide au démarrage pour les maisons d'assistants maternels.
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
 - o Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocations de rentrée scolaire, etc.),
 - o Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : centres de loisirs, aides au départ en vacances, lieux d'accueil enfants parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres...
 - o Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un évènement de vie fragilisant (rupture, décès d'enfant, décès de conjoint, naissances multiples).

- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - o Versement de prestations pour solvabiliser les ménages face aux charges de logement (aide au logement),
 - o Versement d'aides extralégales pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat (sous forme de prêt),
 - o Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer.
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles :
 - o Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux,
 - o Soutien au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social et espace de vie sociale).

L'accessibilité des services au public, levier de l'accès aux droits :

- Sous un angle quantitatif, l'accessibilité se matérialise par la mise en œuvre de volumes de services :
 - o L'accueil physique,
 - o L'accueil téléphonique,
 - o La réponse aux courriels et aux courriers,
 - o Caf.fr / application mobile.
- Sous un angle qualitatif, l'accessibilité est pensée en fonction des différents profils de publics au moyen par exemple :
 - o De rendez-vous personnalisés,
 - o De modalités d'accueil spécifiques ciblées pour certains publics en situation de fragilité : situation d'urgence, situation d'indus élevés, situation de handicap, situation d'illettrisme....,
 - o D'offres attentionnées du travail social,
 - o De parcours organisés facilitant l'orientation des publics,
 - o D'actions en faveur de l'inclusion numérique pour favoriser l'accessibilité aux services en ligne,
 - o D'actions proactives favorisant le recours aux droits.

Toutes les interventions de la Caf sur le territoire sont orientées vers l'accès aux droits et le développement des services aux familles.

En matière de petite enfance, de parentalité et d'animation de la vie sociale, ces interventions s'effectuent dans le cadre du schéma départemental et métropolitain des services aux familles (2016-2019) d'une part, de l'animation de la vie-sociale (2017-2021) d'autre part.

Article 3 : Les champs d'intervention de la commune de Vaulx-en-Velin

La commune de Vaulx-en-Velin met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

3.1 Les champs de compétences de la commune de Vaulx-en-Velin

Les principales compétences générales exercées par la collectivité relèvent des domaines suivants :

COMPETENCES REGALIENNES (au nom de l'Etat)

- Etat-Civil
- Organisations des élections

FORMATION-ENSEIGNEMENT

- Construction et entretien des écoles maternelles et primaires
- Gestion des ATSEM, agents techniques et de service des écoles

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE- INFRASTRUCTURES

- Aménagement foncier
- Voirie communale
- Elaboration des documents règlementaires d'urbanisme (Zones d'aménagements concertées - ZAC)
- Traitement des permis de construire et des autorisations de travaux

ACTION SOCIALE

- Action sociale facultative (centres communaux d'action sociales - CCAS)
- Foyers de personnes âgées (Résidence de personnes âgées -RPA)

CULTURE-VIE SOCIALE-PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE-SPORTS ET LOISIRS

- Gestion de crèches, haltes garderies
- Création et gestion de bibliothèques communales
- Subventions sportives et culturelles
- Conservatoire de musique
- Salles de spectacles

- Manifestations culturelles
- Gestion d'équipements sportifs et de loisirs
- Gestion des accueils de loisirs

LOGEMENT ET HABITAT

- Financement du logement et de l'habitat
- Mise en œuvre du Plan local de l'Habitat - PLH

VIE ECONOMIQUE

- Aides indirectes au développement économique

SECURITE

- Circulation et stationnement
- Prévention de la délinquance
- Police municipale

Article 4 : Les objectifs partagés à privilégier au regard des besoins

Le diagnostic partagé élaboré par la commune de Vaulx-en-Velin et la Caf du Rhône a permis de dégager cinq enjeux et des objectifs prioritaires présentés ci-après. Ils s'appuient sur le diagnostic de territoire, le travail de réflexion et de co-construction avec les élus, les services de la ville, de la CAF, les institutions partenaires dont la Métropole, et les acteurs, sur l'ensemble des 8 thématiques.

Le constat partagé fait apparaître une fragilité sur le projet et les actions pour la jeunesse (11-25 ans), au vu du nombre de jeunes présents sur la commune ainsi que les difficultés et fragilités repérées.

Ces cinq enjeux sont appuyés par des **axes stratégiques** et **les changements durables souhaités** travaillés en concertation services de la ville et de la CAF, et les élus de la ville.

1. Enjeu 1 : La contribution à la non fracture sociale dans un rôle de veille (lutter contre l'isolement, favoriser le vivre ensemble et l'accès aux droits)

Deux axes stratégiques :

- Développer le vivre ensemble de l'interculturel à l'intergénérationnel pour renforcer le civisme et la citoyenneté
- Renforcer l'engagement d'aller vers tous les publics, questionner la politique équipementaire et la présence des acteurs sur le territoire

Deux changements durables souhaités :

- Moins de préjugés entre les générations et les différents publics. De l'acceptation et de la tolérance pour plus de civisme
- Maillage du territoire en termes d'accès aux droits, aux services et des professionnels outillés pour aller vers les habitants

2. Enjeu 2 : La coordination de toutes les actions et la structuration des offres, avec une attention sur leur lisibilité pour les habitants

Deux axes stratégiques :

- Structurer un projet le projet jeunesse sur le territoire avec une ambition politique
- Renforcer une coordination des pilotes clairement identifiés sur les différentes thématiques de la CTG

Deux changements durables souhaités :

- Des parcours réussis pour le plus grand nombre de jeunes, avoir une offre multiple et adaptée qui s'adresse à tous les jeunes, en réussite ou à l'épreuve de difficultés, dans une dynamique de parcours
- Une réponse apportée réactive pour les familles et les jeunes

3. Enjeu 3 : La coopération, cohérence et complémentarité des acteurs

Trois axes stratégiques :

- Parvenir à un pilotage partagé de l'intervention ville/CAF
- Structurer les réseaux existants et les différentes institutions
- Optimiser et innover les services, actions et projets à la population pour une meilleure cohérence

Trois changements durables souhaités :

- Passer d'un pilotage par actions à un pilotage global du territoire
- Passer d'une multiplicité de réseaux à un réseau cohérent sans superposition
- Transformer, harmoniser, mutualiser les savoirs, savoir-faire, moyens, outils des acteurs, actions intervenant sur le même champ

4. Enjeu 4 : La reconnaissance de la capacité d'agir des habitants

Deux axes stratégiques :

- Reconnaître la capacité à agir des habitants, dans la consultation éclairée des usagers sur les services et projets qui leurs sont proposés et travailler des espaces de co-construction des politiques publiques
- Impulser une dynamique collective pour permettre aux acteurs institutionnels et associatifs de faire preuve d'agilité et d'adaptation des organisations

Deux changements durables souhaités :

- Des temps adaptés et innovants de concertation des projets à l'initiative directe des habitants dans une démarche de design de service. Susciter des nouvelles dynamiques associatives
- Une relation habitants/pro plus équilibrée. Changement dans les représentations, réactualisation du diagnostic CTG et évaluation des actions. Capacité à arrêter des actions et à en remettre d'autres en place. Faire réseau en dehors de Vaulx-en-Velin

5. Enjeu 5 : L'accessibilité numérique, aux services et à l'information

Deux axes stratégiques :

- Etre une ville un territoire connecté au monde et s'ouvrir aux autres territoires. Connecté au numérique et au partenariat et réseau
- Etre un habitant connecté à sa ville par différents canaux (physique, numérique...) sans exclure les non connectés

Deux changements durables souhaités :

- S'adapter et se connecter aux nouvelles technologies et aux partenariats/réseaux
- Utiliser et optimiser les canaux de communication existants et innover dans les réseaux sociaux. Développer et contribuer à l'accès aux droits pour tous les vaudais

Au regard des besoins, quatre objectifs partagés ont été identifiés :

1. Mobilisation des acteurs autour de la jeunesse, avec une autre façon de faire :
 - Définir un schéma directeur Jeunesse
 - Adapter et développer le fonctionnement des structures et les pratiques professionnelles : horaires, présence sur le terrain, permanences sur les quartiers, visibilité, etc
 - Travailler la notion de parcours en tenant compte du pouvoir d'agir des jeunes eux-mêmes
2. Soutien à la fonction parentale :
 - (Ré)affirmer le rôle des parents comme 1ers éducateurs de leur(s) enfant(s)
 - Faire vivre le Conseil Local de la Parentalité, en définir l'organisation et l'animation
 - Soutenir les familles en situation de fragilité, notamment pour l'accès à leurs droits
 - Soutenir les familles confrontées à une situation de handicap
3. Développement de l'offre sur tous les temps interstitiels (vacances, mercredis, soirées, les fins de semaine) et pour tous les publics (petite enfance, enfance, jeunesse) :
 - Proposer des activités, projets, services... pour toucher de nouveaux publics et/ou faciliter l'accès de tous les publics
 - Accompagner les publics sur une offre axée sur le départ en vacances et plus largement sur la mobilité
4. Pérennité et développement des dynamiques engagées en matière de petite enfance - enfance - animation de la vie sociale et accès aux services :
 - Petite Enfance**
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée, notamment développer le nombre de places pour mailler le territoire et mieux répondre aux besoins des familles
 - Donner de la lisibilité aux structures Petite Enfance et valoriser les projets pédagogiques (« parler Bambin »...)
 - Enfance**
 - Poursuivre la structuration des accueils de loisirs proposés sur les temps péri et extra scolaires, en particulier l'organisation de l'offre pendant les vacances qui est à adapter aux besoins des parents et de leur(s) enfant(s)

- Coordonner les différentes offres sur le territoire proposées par les services municipaux et les centres sociaux

Animation de la vie sociale

- Coordonner l'offre en confortant les structures d'animation sociale dans leur rôle (sur les quartiers, sur le territoire dans son ensemble) et accompagner l'ouverture de la Médiathèque-Maison de quartier
- Favoriser l'ouverture et l'implication des habitants dans la vie locale, en encourageant les initiatives citoyennes et associatives

Accès aux services

- Rendre lisible et faire connaître l'offre de services et les lieux d'accès aux informations
- Définir un projet numérique pour faciliter l'accès aux droits et aux services

Accompagnement social

- Travailler la notion de parcours pour l'usager pour plus d'efficacité
- Développer l'interconnaissance et le travail en réseau entre les structures du territoire pour mettre en cohérence les interventions
- Mettre en place les états généraux de l'action sociale

Ces objectifs doivent se préciser dans des intentions de travail et des actions projetées par thématique (la petite enfance – l'enfance - la jeunesse – la parentalité - l'animation de la vie sociale – l'accompagnement social – l'accès aux droits et aux services - le logement) : les fiches thématiques seront construites précisément avec la désignation de pilotes dans le premier trimestre 2020 afin d'être opérationnelles rapidement.

Article 5 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf du Rhône et de la commune de Vaulx-en-Velin.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf du Rhône et la commune de Vaulx-en-Velin. Le secrétariat permanent est assuré par la Caf du Rhône. Le comité de pilotage se réunira à minima deux fois par an.

Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

- décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

A compter de la date de signature figurant ci dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 9 : Evaluation

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention.

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation seront déclinés lors de l'élaboration des fiches thématiques en 2020 et feront l'objet d'une annexe de la présente convention par avenant.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue, à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2023 inclus, par expresse reconduction.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.
Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à ..., le
En 2 exemplaires.

Cette convention comporte ... pages paraphées par les parties et une annexe énumérée dans le sommaire.

La commune de Vaulx-en-Velin reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de la laïcité de la branche famille.
(https://www.caf.fr/sites/default/files/AfficheCharteLaiciteDEF_logoministere.pdf)

La Caf du Rhône	La de Vaulx-en-Velin
La Directrice	La Maire
Véronique HENRI-BOUGREAU	Hélène GEOFFROY

Annexe 1 : Diagnostic territorial

La Ville de Vaulx-en-Velin située dans le département du Rhône, à l'est de la Métropole de Lyon comprend 48 497 habitants¹. La ville présente des visages différents, avec le village avec sa zone maraîchère, le centre-ville et ses activités commerciales, les grands ensembles et le Carré de soie, quartier en pleine mutation, son grand parc de Miribel Jonage et ses plans d'eau.

Inscrite dans la politique du développement de l'Est de l'agglomération, la ville conduit depuis les années 2000 un projet global de transformation de son territoire notamment tertiaire et résidentiel. Elle fait preuve d'un dynamisme entrepreneurial soutenu +6,8% de croissance de l'emploi salarié privé entre 2010 et 2015, une place centrale entre plusieurs polarités économiques à la fois productives et tertiaires ainsi qu'un taux de création d'entreprises de 17%.

C'est une commune urbaine qui comprend 3 Quartiers Politique de la Ville qui représentent 23 853 habitants : Grand île, Sud et Terrailon Chénier.

C'est une commune au dynamisme démographique important depuis une dizaine d'années notamment grâce à une forte natalité. La population y est fortement jeune : les 0-29 ans représentent 48 % de la population totale et les moins de 15 ans représentent 27% contre 18% pour la Métropole.

Les familles avec enfant(s) sont également très présentes, elles représentent 53,2% de la population.

La population scolaire est donc importante avec un nombre d'élèves qui évolue chaque année pour atteindre à la rentrée 2019 10 945 élèves (37 écoles maternelles / élémentaires, 5 collèges et 2 lycées). La Municipalité a engagé la réhabilitation de nombreux établissements scolaires et la construction de 3 groupes scolaires pour répondre à cette démographie dynamique. La Métropole a quant à elle ouvert un nouveau collège en 2017. Tous ces établissements scolaires sont en REP+ et se mobilisent autour de la réussite de tous les élèves.

Plusieurs chiffres clés socio-économiques sont à prendre en compte : 22% de familles monoparentales, taux qui est supérieur à la moyenne de la Métropole. Un taux de chômage des 15 – 64 ans de 22%.

Une population davantage concernée par les indices de précarité : 32,7 % de taux de pauvreté. Plus de la moitié des allocataires CAF vivent sous le seuil de pauvreté (54%) et la population couverte par la Caisse d'Allocations Familiales représente 74% de la population avec une majorité de familles.

La ville a développé depuis de nombreuses années une politique éducative qui s'articule autour de différents dispositifs portés par la commune, co-construits, partagés et financés par l'Etat (DDCS, Education Nationale), la Caisse d'Allocations Familiales et l'Agence pour la Cohésion sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) :

- Le Contrat Enfance Jeunesse
- Le Contrat Educatif Local
- Le Contrat de ville
- L'Atelier Santé Ville et le Contrat Local de Santé
- Le Programme de Réussite Educative
- Le plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations
- Le dispositif Villes Vies Vacances

¹ source INSEE, RP2016 pour l'ensemble du paragraphe

- Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

En septembre 2019, les services de l'Etat, l'Education Nationale et la Municipalité ont souscrit à la construction de la Cité Educative, au travers de l'élaboration d'une stratégie éducative territoriale ambitieuse et partagée autour de 3 objectifs majeurs :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles.

Avec les acteurs éducatifs du territoire et les parents, ont été déterminés des axes transverses :

- Conforter La place des parents comme 1ers éducateurs de leurs enfants
- Le maillage des partenaires, nombreux sur le territoire, avec une meilleure interconnaissance des actions, projets et dispositifs et leur meilleure coordination
- Une attention particulière pour les 16-25 ans

Et cinq enjeux :

1. La réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents :
2. L'accompagnement renforcé à l'orientation aux différentes étapes de la vie
3. L'accueil et l'inclusion des enfants en difficulté, en « dysdifficulté » ou en situation de handicap
4. L'enrichissement des parcours éducatifs par des pratiques culturelles, scientifiques et sportives
5. Les jeunes, d'élèves à citoyens et jeunes actifs, acteurs de leur parcours.

L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles :

Les services de la petite enfance

En matière d'établissements d'accueil collectif du jeune enfant (EAJE), la ville dispose de 384 places en 2019 réparties sur 7 établissements municipaux, 1 crèche en délégation de service public depuis mai 2019, 4 établissements associatifs dont 2 centres sociaux et 2 crèches d'entreprises. 5 EAJE sont situés en quartier politique de la ville.

Cette offre est renforcée par un accueil individuel avec 159 assistantes maternelles², 4 Relais d'Assistants Maternelles répartis pour 1 RAM, en quartier prioritaire et 3 en proximité.

L'offre n'a cessé d'augmenter depuis ces dernières années, notamment pour les équipements municipaux. Pour autant il reste un territoire prioritaire en termes d'offre d'accueil du jeune enfant. La moyenne nationale est de 58 places pour 100 enfants (tout mode de garde confondu), la ville ayant un taux à 33,5³.

La Municipalité accompagne et soutient le développement du nombre de places en accueil collectif et les conditions d'exercice des assistantes maternelles.

Les services en direction des 3-11 ans :

La ville est dotée de 31 activités ALSH/ACM (Accueil de loisirs sans hébergement /collectif de mineurs) ; 20 périscolaires et 11 extrascolaires dont 12 implantés en quartiers prioritaires.

La politique éducative de la Municipalité est mise en œuvre par plusieurs services de l'Education et s'organise autour d'une semaine d'école à 4 jours. Elle s'appuie un Projet Educatif Territorial (PEDT) signé pour la période de 2018 – 2021, intégrant un plan mercredi signé en 2018.

² Source CAF du Rhône 30/11/2017

³ Source CAF du Rhône 31/12/2016

Les services municipaux développent un accueil périscolaire :

- **L'accueil récréatif** : principe de garderie éducative pour des départs échelonnés avant 18h
- **Les études surveillées**, qui sont intégrées aux accueils récréatifs et ouvertes à tous les enfants en élémentaire.
- **Les activités socio-éducatives** hebdomadaires pour les enfants de maternelle et primaire. Elles sont accessibles une fois par semaine (16h30 à 18h) sur 2 périodes d'activités : octobre-janvier et février-juin

L'accueil du mercredi sur la journée est organisé autour d'un projet « Le Mercredi tout est permis », favorisant la découverte d'activités socio-éducatives.

L'offre de loisirs pendant les vacances scolaires est constituée :

- Pour les accueils de loisirs avec repas : de 928 places proposées aux familles (annuel)
- Pour les accueils de loisirs sans repas : de 1 820 places (annuel)

Complétée par une offre de séjours de vacances proposée pour les 6-17 ans.

Les 3 centres sociaux proposent également des accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La Municipalité a mis en place un **Conseil Consultatif de Représentants des Parents d'Elèves** regroupant l'ensemble des parents délégués des écoles maternelles et élémentaires de la ville. Ce conseil est appelé à se réunir selon l'actualité en moyenne 3 à 4 fois /an.

Les services en direction de la jeunesse (11-25 ans)

La ville est dotée de 4 pôles jeunesse

1. Pôle Malval / Mas du Taureau
2. Pôle Cachin / Village
3. Pôle Verchères / quartiers Est
4. Pôle Carmagnole / Sud

Ils sont renforcés par des acteurs locaux : une MJC et 3 centres sociaux.

Les financements Fonds Publics et Territoire sont mobilisés autour de 4 projets jeunesse :

- Quand les ados prennent le pouvoir... des projets !
- Sur le chemin de la citoyenneté et de la responsabilisation
- Accompagnement des initiatives jeunes
- Accueil de loisirs scientifiques Ebulliscience.

16 actions sont proposées dans le cadre de Villes Vie Vacances.

2 foyers de jeunes travailleurs ou *habitat jeunes* sont recensés sur le territoire dont 1 en Quartier Prioritaire. Il s'agit d'établissements qui louent des chambres à des jeunes entre 16 et 25 ans (parfois 30 ans), principalement en situation de précarité, qui exercent une activité professionnelle ou une formation.

Les actions Parentalité font partie intégrante du Projet Educatif de Territoire et répondent à la structuration de la population familiale de la ville, avec une attention particulière pour les familles monoparentales qui ont augmenté de 11% depuis 2008 pour représenter 22% de la population. Elles sont principalement des femmes seules pour 91,3% avec une précarité de revenu (660 € mensuel de revenu médian).

Les actions sont nombreuses et les structures sont principalement :

- Les centres sociaux avec les projets collectifs familles
- 3 structures LAEP situées en quartier prioritaire (Lieu d'Accueil Enfants Parents) Les Petits Pas - Grandir à Loisir - Cocon à Soi
- 4 bibliothèques municipales ainsi qu'un réseau de 4 Espaces Jeux – Ils proposent gratuitement 1900 jeux et jouets
- 16 CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- 2 actions REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), Parlons d'Ados, CS Georges Levy - L'école de mon pays, CS JJ Peyri
- Le recrutement de 2 médiatrices parentalité au sein des services de l'éducation pour faire le lien parents-structures et accompagner les différents projets portés par les parents
- L'acquisition du langage avec des programmes « Parler bambin » dans les structures petite enfance et « Labolangage » pour les écoles primaires.

La Municipalité, en lien avec la CAF et la Métropole, a la volonté de renforcer et développer le soutien à la parentalité et a constitué un **Conseil Local de la Parentalité**, instance regroupant les acteurs majeurs œuvrant sur cette thématique.

Les structures d'Animation de la Vie sociale :

3 centres sociaux sont implantés au cœur des quartiers prioritaires :

- Le centre social Jean et Joséphine Peyri
- Le centre social Grand Vire
- Le centre social Georges Lévy

Un espace de vie sociale et un centre social sont en préfiguration jusqu'en 2020, avec une structure « hybride » regroupant une médiathèque et une maison de quartier agréée Centre social. Cette structure se nommera Léonard de Vinci et sera implantée au cœur du Mas du Taureau.

Le Grand Parc de Miribel-Jonage bénéficie d'actions de cohésion sociale pendant les vacances.

Les services d'accès aux droits et d'accompagnement social

En termes de fréquentation :

- En 2018, le CCAS a accueilli **20 261** personnes et a reçu **9 862** appels téléphoniques et près de 63 % des personnes suivies sont de nouveaux bénéficiaires. Pour les seniors, en 2018, 147 personnes ont bénéficié d'un accompagnement social et la moyenne d'âge se situait entre 70 et 79 ans.
- La Maison de la Métropole a reçu ou été visitée par **50 000 personnes** sur l'année 2018. Cela constitue le plus grand flux de la métropole pour une ville de taille identique et une spécificité avec une précarité du public qui multiplie les difficultés.
- L'antenne sociale CAF quant à elle a reçu **39 734 allocataires** sans rendez-vous et **3 237 avec rendez-vous**, et conduit 4 actions collectives :
 - Accompagner le départ en vacances (parentalité)
 - Travail social autour de l'usage des écrans à la maison
 - Femme, mère, le choix d'un emploi : action d'insertion
 - Agir au féminin : je m'intéresse à ma planète, je mange sainement, je crée mes produits de beauté, je cultive mon jardin, j'entretiens mon logement et je change d'air.

Le CCAS déploie un service d'action sociale sur 3 volets : un volet Accès aux droits, un pôle personnes âgées et plus récemment un pôle personnes handicapées.

Quelques chiffres : la commune compte 15,8 % de 60 ans et plus, dont 5,2 de plus de 75 ans - ce taux est en dessous de celui de la Métropole.

En 2016, 346 enfants bénéficient de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ce qui représente une augmentation de 24,7 % entre 2012 et 2015, donc en constante évolution⁴. Ils représentent 1,9 % de la population contre 1,67 % au niveau de la Métropole. Les Maisons de la Métropole confirment cette situation locale avec le plus gros flux de personnes sur des questions liées au handicap par rapport à l'ensemble des Maisons de la Métropole.

Le service accès aux droits répond principalement aux demandes :

- De Revenu de Solidarité Active (RSA)
- De domiciliation en appui du schéma départemental et métropolitain de la domiciliation des personnes sans domicile stable 2016-2020
- de Dossiers d'Aides Sociales Légales
- De Dossiers d'Allocations de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- Et de Dossiers retraites principales et complémentaires

Le Service Social Insertion se compose de 7 travailleurs sociaux.

Par ailleurs, le commissariat de Vaulx-en-Velin est doté d'une intervenante sociale. Son intervention s'appuie sur un conventionnement signé entre le CCAS et l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance. Elle permet à une intervenante sociale (assistante sociale), dont le bureau est au commissariat, d'assurer des missions particulières auprès des « victimes » et des « auteurs » de violences conjugales, intrafamiliales et tout autre accueil sur orientation des partenaires locaux, ou de la police.

Le CCAS porte le Programme de Réussite Educative qui est un dispositif Politique de la Ville d'accompagnement individualisé, destiné aux enfants et jeunes vaudais de 2 à 18 ans qui rencontrent des difficultés scolaires, éducatives, familiales, sociales, de santé. En 2018, **277** enfants et jeunes ont été accompagnés selon 3 territoires Sud- Centre village - Grand Mas.

La ville est dotée de **3 Maisons de la Métropole** avec une équipe composée notamment de 25 travailleurs sociaux et de 8 travailleurs sociaux « protection de l'enfance », un service de PMI, un centre de planification.

Les objets de la MDM sont les services à la population et la protection de l'enfance avec comme missions : sociale – enfance - santé personnes handicapées et personnes âgées - personnes handicapées et personnes âgées AFPA.

La PMI travaille en partenariat avec le réseau ADIAF (association départementale d'appui familial), le Centre Médico Psychologique, le CAMSP (Centre d'action médico-sociale Précoce), le service petite enfance de la ville, le CCAS.

Les services d'actions et d'accompagnement social sont importants sur la ville, pour autant l'équipe de la MDM partage le constat d'une coordination pour l'accompagnement social à renforcer sur le territoire.

⁴ Source ABS 2017